

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE SECTEUR NORD DU
02/12/2022**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région NORD du 02/12/2022, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région NORD et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 02/12/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

| | | |
|----------------|------------------------|------------|
| JEROME DUMON | REPRESNETANT DIRECTION | / |
| GERALD HAMBLI | CSE | SNEPS CFTC |
| STEPHANE ROSSO | RDP | SNEPS CFTC |

Absents

| | | |
|----------------------|-----|------------|
| FRANCK TELLIER | RDP | SNEPS CFTC |
| JEAN RODOLPHE BOUCRY | RDP | SNEPS CFTC |

Excusés

| | | |
|-------------------|------------------------|---|
| FREDERIC BERTRAND | REPRESENTANT DIRECTION | / |
|-------------------|------------------------|---|

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

Questions SNEPS-CFTC

La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

1) Concernant la question 8 du 07/10/2022, sur les sites du Tribunal Judiciaire, l'annexe Prud'homme et du Tribunal d'Instance et de Commerce, les agents n'ont aucun moyen de communiquer avec l'extérieur en cas de sinistre et/ou de personne en détresse cardiaque ou respiratoire.

Le SNEPS-CFTC demande la mise en place d'un téléphone portable entreprise pour garantir une intervention des secours au plus vite.

Réponse de la Direction : La mise en place d'un système DATI est envisagée pour début d'année 2023.

2) Sur le site du Tribunal Judiciaire de Douai, l'agent est isolé et sans moyen de secours, pas de PTI ni de téléphone. Le poste est ouvert d'un côté d'où 2 longs couloirs s'entrecroisent avec très peu de passage. Malgré la mise à disposition d'un TW, l'agent a des difficultés à joindre les agents de Police en faction au portique.

Le SNEPS-CFTC demande la mise en place d'un PTI et d'un téléphone portable entreprise.

Réponse de la Direction : La mise en place d'un système DATI est envisagée pour début d'année 2023.

3) Concernant la question 9 du 07/10/2022, la réponse de la Direction ne nous convient pas.

Le SNEPS-CFTC demande la mise place d'une caméra de vidéo-surveillance et d'un téléphone portable pour protéger l'agent et/ou les enfants en cas de litige.

Réponse de la Direction : La suggestion sera faite au service administratif de la CA de Douai pour l'installation d'une caméra. La mise en place d'un système DATI est envisagée pour début d'année.

4) Éric Detres a été déclaré inapte définitivement le 25/10/2022 par la médecine du travail. Cela fait maintenant plus d'un mois qu'il aurait dû être reclassé ou licencié en l'absence de possibilité de reclassement.

Le SNEPS-CFTC demande si la Direction va reprendre le paiement de son salaire à compter du 25/11/2022 comme le prévoit le Code du travail en vertu des articles L.1226-4 et L.1226-11.

Réponse de la Direction : Le paiement du salaire a repris depuis le 26 novembre 2022. Le paiement sera visible sur le prochain bulletin de salaire.

5) Concernant la question 16 du 07/10/2022, les agents demandent une table pour manger dans de bonnes conditions.

Le SNEPS-CFTC n'est pas d'accord sur la réponse donnée par la Direction. L'utilisation de la table du portique pour déjeuner n'est pas appropriée et irrespectueux pour les agents.

Le SNEPS-CFTC demande la fourniture d'une table de petite dimension ou pliante (voir photos du local)

Réponse de la Direction : l'achat d'une petite table pliante a été effectué, et mis en place le 01/12/2022.

6) Laetitia Boileau a fait une demande de chaussures de sécurité par mail le 16/10/2022 sans retour à ce jour.

Le SNEPS-CFTC demande la fourniture des chaussures de sécurité dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction : Notre prestataire pour les tenues a rencontré des soucis d'approvisionnement pendant quelques mois. Nous n'avions donc pas passé de commandes ces derniers temps avant de recevoir les commandes précédentes qui n'arrivaient pas. Il semblerait que ces soucis d'approvisionnement soient en train d'être réglés. Nous allons donc nous rapprocher de l'agent pour connaître ses tailles et passerons une commande dans les meilleurs délais.

7) Concernant la question 14 du 07/10/2022, Amadou Tolo a fait une demande de tenue le 17/08/2022 par mail à Yohan Beutin toujours sans réponse à ce jour.

Le SNEPS-CFTC demande l'attribution d'une tenue de travail dans les plus brefs délais.

Réponse de la Direction : Notre prestataire pour les tenues a rencontré des soucis d'approvisionnement pendant quelques mois. Nous n'avions donc pas passé de commandes ces derniers temps avant de recevoir les commandes précédentes qui n'arrivaient pas. Il semblerait que ces soucis d'approvisionnement soient en train d'être réglés. Nous allons donc nous rapprocher de l'agent pour connaître ses tailles et passerons une commande dans les meilleurs délais.

Fin de séance à 11h00.

La prochaine réunion aura lieu le 03 février 2023

Jérôme DUMON
Directeur d'agence